

Séance du conseil municipal du vendredi 20 mars 2026

Présents : Mmes MM. BALAGHNI Samir, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, DEROBERT Magali, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, GRATTE Philippe, KREUTNER Stéphanie, MOSINI Patricia, MOSSAZ Denis, NICULESCU Christian, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Absent(e)s ou excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent CARREZ

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu de la séance du 02 mars 2026 a été approuvé en début de séance.

A la suite du premier tour des élections municipales du 15 mars 2026 au cours duquel les quinze membres du conseil municipal ont été élus par la population, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la majorité de ses membres en exercice sous la présidence de Monsieur Denis MOSSAZ, maire sortant, pour procéder à l'installation du conseil municipal.

Ouverture de la séance à 18h35.

1 – Installation du conseil municipal

Monsieur le maire procède à l'appel nominal des membres présents. Les quinze membres du conseil municipal étant présent, le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance : le conseil désigne Monsieur Laurent CARREZ pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le maire cède la présidence à Madame Pascale BOSSON, doyenne de l'assemblée, pour présider l'élection du maire, puis quitte la séance.

2 – Election du maire

Le vote a lieu à scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat : Mr Denis MOSSAZ

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Bulletins Blanc	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Monsieur Denis MOSSAZ ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Il prend la présidence pour la poursuite de la séance.

3 – Fixation du nombre des adjoints

A l'unanimité, le nombre des adjoints est fixé à 4 (quatre).

4 – Election des adjoints

Il est procédé à l'élection des adjoints parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu à scrutin secret.

Une seule liste est présentée, elle est menée par Madame Pascale BOSSON.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Bulletins Blanc	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats de la liste qui prennent rang dans l'ordre suivant :

1^{er} Adjoint : Pascale BOSSON

2^e Adjoint : Joël PRUDHOMME

3^e Adjoint : Lydie BALSEM

4^e Adjoint : Laurent CARREZ

Après avoir procédé à l'installation du conseil municipal et à l'élection des maires et des adjoints conformément au procès-verbal de l'élection dressé ce même jour, **Monsieur le maire procède à la lecture de la charte de l'élu local** et invite le nouveau conseil municipal installé dans ses fonctions à l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour.

5 – Fixation des indemnités de fonction des élus

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur les indemnités à verser au maire, aux adjoints et à un conseiller municipal titulaire d'une délégation, pour l'exercice effectif des fonctions qui leur incombent.

Il est décidé de fixer le taux des indemnités comme suit, en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique :

Maire : 53,54 %

Adjoints : 20,29 %

Conseiller titulaire d'une délégation : 6,51 %

6 – Création des commissions communales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit par l'un de ses membres.

Il appartient donc au Conseil Municipal de décider la création de commissions, de fixer le nombre des conseillers dans chaque commission et de désigner ceux de ses membres qui siègeront dans telle ou telle commission.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de constituer les commissions municipales suivantes :

1. Commissions liées à la commande publique
 - Commission d'Appel d'Offres
 - Commission Délégation de Service Public
 - Commission Marchés A Procédure Adaptée
2. Commissions facultatives
 - Commission d'Aide Sociale
 - Commission Administrative
 - Commission des Finances
 - Commission Logement
 - Commission Urbanisme

- Commission Voirie / Réseaux / Travaux
- Commission Animation – Jeunesse
- Commission Affaires Scolaires

7 – Election des membres de la Commission d’Appel d’Offres (CAO)

Suite au renouvellement des membres du conseil municipal le 15 mars 2026, Monsieur le maire propose de procéder à l’élection des membres de cette commission composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Considérant qu’il doit être procédé à cette élection au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste, le conseil municipal désigne comme suit les membres de la Commission d’Appel d’Offres de la commune, après élection au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Président : le maire ou son représentant

Membres titulaires : (15 voix pour la liste unique présentée)

- PRUDHOMME Joël
- CARREZ Laurent
- BALAGHNI Samir

Membres suppléants : (15 voix pour la liste unique présentée)

- KREUTNER Stéphanie.....
- BOSSON Pascale.....
- SELLIER Sophie.....

8 – Désignation des membres des commissions communales

Le conseil municipal procède à la **désignation des membres des autres commissions** et à **l’élection des membres de la commission Délégation de Service Public**

Pour la commission action sociale, les membres extérieurs seront désignés ultérieurement.

Commission MAPA	
Marchés à Procédure Adaptée	
Président	le maire ou son représentant
Membres titulaires	PRUDHOMME Joël
	CARREZ Laurent
	BALAGHNI Samir
Membres suppléants	KREUTNER Stéphanie
	BOSSON Pascale
	SELLIER Sophie

Commission DSP	
Délégation Service Public	
Président	le maire ou son représentant
Membres titulaires	BALSEM Lydie
	FOUCART Bernard
	KREUTNER Stéphanie
Membres suppléants	MOSINI Patricia
	BLANC Valérie
	GRATTE Philippe

Commission Administrative	
Président	le maire ou son représentant
Membres	BOSSON Pascale
	KREUTNER Stéphanie
	CARREZ Laurent
	DEROBERT Magali

Commission des Finances	
Président	le maire ou son représentant
Membres titulaires	BOSSON Pascale
	PRUDHOMME Joël
	CARREZ Laurent
	BALSEM Lydie
	FILLOD Claude
	DEROBERT Magali

Commission Action sociale	
Président	le maire ou son représentant
Membres	BOSSON Pascale
	BLANC Valérie
	BALSEM Lydie
	KREUTNER Stéphanie
	FOUCART Bernard
	MOSINI Patricia

Commission Logement	
Président	le maire ou son représentant
Membres titulaires	CARREZ Laurent
	BOSSON Pascale
	FILLOD Claude
	BALSEM Lydie
	NICULESCU Christian
	KREUTNER Stéphanie

Commission Voirie Réseaux Travaux	
Président	le maire ou son représentant
Membres	PRUDHOMME Joël
	BALAGHNI Samir
	DEROBERT Magali
	NICULESCU Christian
	FILLOD Claude
	CARREZ Laurent
	MOSINI Patricia

Commission Urbanisme	
Président	le maire ou son représentant
Membres titulaires	CARREZ Laurent
	SELLIER Sophie
	FILLOD Claude
	BLANC Valérie
	NICULESU Christian
	GRATTE Philippe

Commission Animation jeunesse	
Président	le maire ou son représentant
Membres	DEROBERT Magali
	FOUCART Bernard
	GRATTE Philippe
	MOSINI Patricia
	SELLIER Sophie
	BALAGHNI Samir
	KREUTNER Stéphanie

Commission Affaires scolaires	
Président	le maire ou son représentant
Membres titulaires	BALSEM Lydie
	GRATTE Philippe
	NICULESCU Christian
	MOSINI Patricia
	SELLIER Sophie

9 – Délégations consenties au maire par le conseil municipal

Monsieur le maire expose que les dispositions du CGCT (Code Général des Collectivités Publiques), art. L2122—22 permettent au conseil municipal de déléguer, pour la durée du mandat, un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser la bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier à Monsieur le maire pour la durée du présent mandat, certaines délégations mentionnées à l'article L.2122-22 du CGCT.

Le maire rendra compte de l'exercice de cette délégation à chaque réunion du conseil municipal. Le conseil municipal conserve la possibilité de mettre fin à cette délégation avant la fin du mandat.

10 – Désignation des délégués au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d’Energie et d’e-communication de l’Ain (SIEA).

Pour assurer le bon fonctionnement des organismes extérieurs qui sont partenaires de la commune, il a été procédé à l’élection des représentants communaux au Comité syndical du Syndicat Intercommunal d’Energie et d’e-communication de l’Ain (SIEA).

Monsieur Joël PRUDHOMME avec pour suppléant n° 1 Monsieur Claude FILLIOD et suppléant n° 2 Monsieur Bernard FOUCART ayant obtenu la majorité absolue, sont élus.

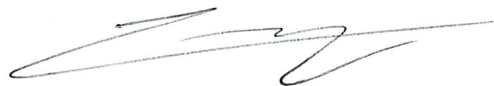
Questions diverses

→ A prévoir pour la prochaine séance du conseil municipal du lundi 30 mars 2026 à 18h30 :
Désignation des représentants communaux dans les autres organismes extérieurs
Désignation des délégués (deux) pour chaque association communale
Election des membres de la Commission de Contrôle des Impôts Directs
Election des membres du Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires

→ Commission MAPA : lundi 30 mars 2026 à 18h00 en mairie (attribution du marché d’aménagement des terrains de boules lyonnaises)

Clôture de séance à 20 heures 30

Le Secrétaire



Laurent CARREZ

Le Maire



Denis MOSSAZ